Les trois quarts de la surface terrestre mondiale sont considérablement altérés, principalement pour la production alimentaire et la foresterie, et jusqu'à 40% des terres mondiales sont dégradées. Cela a un impact négatif sur la biodiversité, la productivité des terres, le stockage de carbone, le cycle hydrologique et le fonctionnement plus large des écosystèmes, ainsi que sur les populations humaines et les activités économiques tributaires de terres saines.

de SFN adéquatement conçues dans l'agriculture peut contribuer efficacement à l'atténuation des changements climatiques, à l'amélioration de la résilience, à la conservation de la biodiversité, à l'amélioration de la fertilité des sols et à la sécurisation des ressources en eau. Les Parties sont fortement encouragées à adopter des pratiques durables et à aider les agriculteurs, en particulier les petits exploitants, à faire face aux coûts initiaux du déploiement de SFN et autres approches écosystémiques. En outre, les gouvernements devraient prioriser la santé des terres dans les politiques agricoles et utiliser la biodiversité des sols et des paysages comme indicateurs clés de succès. L'interdépendance de la biodiversité souterraine et aérienne devrait également être un facteur clé lors de l'élaboration de politiques et d'interventions visant à lutter contre la désertification.

4. Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables aux impacts de

pour améliorer la gestion et la gouvernance de la sécheresse dans le cadre de la Convention, notamment en adoptant une décision sur la sécheresse (projet de décision 9), et en établissant et en développant plus avant un cadre mondial sur la résilience à la sécheresse visant à promouvoir une gestion proactive des

2

inclusif et sensible aux conflits.

Étant donné que la sécheresse est un facteur majeur de dégradation des écosystèmes et que plus de 75% de la population mondiale court le risque d'être touchée par des pénuries d'eau d'ici 2050 (UNCCD, 2022), la sécheresse deviendra un aspect de plus en plus critique de notre programme social et environnemental. Bien que de nombreux pays prévoient des réponses d'urgence à la sécheresse, les avantages d'approches plus proactives, préplanifiées et coopératives sont importants (Magero et al., 2024). Le Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse fournit des recommandations claires sur les moyens de renforcer la coopération en la matière (ICCD/COP(16)/20). L'UICN considère qu'il est essentiel qu'un Cadre mondial sur la résilience à la sécheresse soit établi, et considère la COP16 de la CNULCD comme un moment opportun pour avancer sur cette question. En outre, les Parties devraient prendre des mesures visant à créer un instrument juridiquement contraignant pour lutter efficacement contre la sécheresse, soit par un amendement à la Convention, soit par un protocole facultatif. Le processus d'élaboration de ce Cadre devrait être participatif, fondé sur les droits de l'Homme et sensible aux questions de genre. Étant donné que la gestion de la sécheresse recoupe plusieurs politiques sectorielles, les Parties